

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le vingt-sept octobre 2022 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	16
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : SUSS Jean-Marc, STEINMETZ Brigitte, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Mathieu, FAULLIMMEL Eddy, MERCKLING Stéphanie, ANTON TOSTAIN Laëtitia, KLEIN-KOBI Sébastien, VOLLMER Karin

Absents excusés avec pouvoir	4
-------------------------------------	----------

Mme STEINMETZ Brigitte donne pouvoir à M. HENRION Damien **en attendant sa venue**

Mme MERINO Esther donne pouvoir à Mme MERCKLING Stéphanie

Mme MULLER Elodie donne pouvoir à M. SCHNEIDER Mathieu

Mme HERRMANN Murielle donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle

Mme WERLE Sarah donne pouvoir à M. PFRIMMER Jean-Marc

Absent excusé	0
----------------------	----------

Absent	3
---------------	----------

M. SCHNEIDER Bruno, M. SPITZ Philippe, Mme ZELLER RUTTER Gaëlle

Quorum : calcul du quorum : $23 : 2 = 11,50$ arrondi à l'entier supérieur 12

Avec 15 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. CCBZ – acceptation par la commune du fonds de concours versé par la CCBZ
5. Mission « incendie et secours »
6. Décision budgétaire modificative n° 1
7. Chasse – lots 1 et 2 – locataire : l'association de chasse Geudertheim – Weitbruch – agrément de deux nouveaux associés
8. Mesures d'économie d'énergie : éclairage public
9. Environnement – création d'un parc arboré
10. Jeunesse – convention territoriale globale avec la CAF du Bas-Rhin - Avenant n° 2
11. Rapport annuel 2021 – relatif au prix et à la qualité du service public de la gestion des déchets
12. Décision budgétaire - demandes de subventions
13. Fonction publique – création d'un poste de technicien dans le cadre d'une promotion interne
14. Informations et questions diverses

1. Adoption des procès-verbaux de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 vous a été transmis le 21 juillet 2022.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales, comme il n'y en a pas, il fait procéder au vote.

Le conseil municipal

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal puis procède à sa signature.

2. Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire :

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h sauf exception

- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** : le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **NI Foot** –
 - 5 juillet : réunion de préparation de l'inauguration
 - 9 juillet : nettoyage des abords des installations par les conseillers municipaux
 - 16 juillet : portes ouvertes
 - 22 juillet : mise au point de l'inauguration
 - 23 juillet : inauguration de l'Espace footballistique Léonard SPECHT
 - 6 octobre : réunion/bilan concernant le fonctionnement des installations
 - 11 octobre : réunion technique avec le maître d'œuvre et le bureau d'étude
- ❖ **Commission communale / comité de pilotage**
 - Commission communication : 6 octobre
 - Commission Réunies : 22 octobre
 - Commission environnement : 15 septembre
- ❖ **Ecoles**
 - Conseil de l'école maternelle : 1^{er} juillet
 - Ecole élémentaire : formation des CM1 et CM2 à la maîtrise du vélo : 14 et 21 octobre
- ❖ **CCAS**
 - Réunion du conseil d'administration : 21 septembre
- ❖ **Divers** :
 - 7 juillet : entretien avec Mme BAILLY, assistante sociale
 - 13 juillet : festivités de la fête nationale – bal des sapeurs-pompiers et feu d'artifice
 - 14 juillet : commémoration au monument aux morts
 - 21 juillet : réunion avec M. SPECHT et un représentant du FCW à WALBOURG
 - : réunion avec Mme KAISER, CeA
 - 25 juillet : réunion avec les riverains de l'impasse rue principale pour les travaux d'assainissement
 - 27 juillet : réunion de coordination pour les travaux des sanitaires au Hall GALLIA
 - : réunion avec le conseil de fabrique de la paroisse catholique
 - 4 août : réunion avec Léonard SPECHT au centre de formation à WALBOURG
 - 15 août : fête des 100 ans du FCN à NIEDERSCHAEFOLSHEIM
 - 16 et 29 août : réunion avec l'ATIP
 - 30 août : réunion de pré-rentrée avec les enseignants des écoles maternelle et élémentaire, et le personnel communal
 - 1^{er} septembre : rentrée des classes
 - 5 septembre : formation concernant le nouveau site internet
 - 6 septembre : réunion avec le géomètre BAUR
 - 7 septembre : réunion avec la SEP concernant l'aménagement de la voirie au droit du foyer St GALL
 - 9 septembre : journée des maires à la foire européenne en présence de M. LISNARD président de l'AMF
 - 13 septembre : RDV avec le Major GUINEBERT de la gendarmerie de HAGUENAU
 - 14 septembre, 12 octobre : RDV avec M. GUGENBUHL (Histoire de Weitbruch)
 - 16 septembre : RDV avec M. ROLLET de l'entreprise JLB
 - 18 septembre : réception journée du cheval à l'espace hippique à Weitbruch
 - 6 octobre : entretien avec le président du conseil de fabrique de l'église catholique
 - 8 octobre : inauguration de l'exposition des arboriculteurs à Gries
 - 13 octobre :

- 15 octobre : Kesselfleisch de l'APP
- 16 octobre : inauguration de l'exposition des 150 ans de l'église catholique

2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marchés publics

• Acquisition de rondins	ABC Equipements collectifs	2.231,92 €
• Acquisition d'une tondeuse,	RUFFENACH	2.300,00 €
• Acquisition de panneaux de signalisation	EG Signalisation	3.687,00 €
• Acquisition panneaux de signalisation « déjection canine »	Rapidplaques	593,14 €
• Acquisition panneaux de signalisation NI FOOT	Rapidplaques	1 734,72 €
• Acquisition fourniture bois /terrasse Maison de l'enfance	Ernest WEBER	1.033,64 €
• Acquisition d'une débroussailleuse + batterie	KRAUTH	3.407,41 €
• Création branchement eau /monument aux morts	SDEA	2.588,76 €
• Acquisition d'un coupe fil + batterie	RUFFENACH	1.205,57 €

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :

Le maire a accordé une concession pour

- Une tombe simple à 80 € à SANTUCCI Séverine, FUCHS Christophe
- Une tombe double à 120 € à DOUIDA Pia
- Une case au colombarium à 1.200 € à KALTENBACH Antoinette

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
9	13/07/2022	M. Fabien GOTTRI 48a rue principale 67240 KURTZENHOUSE	Maison et terrain 37a rue Principale	6	239	4.00	M. Romain KRAUT Mme Marion ZORN 14 rue Gfell 67620 SOUFFLENHEIM	OUI	20/07/2022
10	26/07/2022	M. Alain LACOUR 55 rue Presqu'île A. MALRAUX 67100 STRASBOURG	Maison et terrain 13 rue des Romains	6	194/79	8.94	M. Julien GALERA Mme GAURIVAUD 1b rue du Moulin 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	OUI	01/08/2022
11	25/08/2022	M. Mme Thibaut DELYS 11 rue des Mûres 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	10	146/34	5.83	M. Jean-Philippe MATTER 11 domaine de l'Ile 67400 ILLKIRCH GRAFFENSATDEN	OUI	26/08/2022
12	06/09/2022	M. Mme Bernard PHILIPPS 34 rue des Romains 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	5	2/43	6.63	M. Julien PHILIPPS Mme Aurélie ZITVOGEL 3 rue des Fleurs 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	OUI	09/09/2022
13	13/09/2022	M. Mme Michel MULARD 18 rue Neuve 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain	3	104	1.12	M. Mme JACQUIN Maxime 6 rue Jacob Mayer 67200 STRASBOURG	OUI	16/09/2022

Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux Associations (inférieur à 1.000 €)

Néant

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

- Conseil communautaire : 19 septembre, 17 octobre
- Bureau : 11 septembre, 10 octobre
- Commission d'appel d'offres : 8 août, 26 octobre
- Réunion travaux de voirie Rue Principale : 1^{er} août
- Divers :
10 octobre : COPIL

❖ SMITOM

Réunion mensuelle concernant le CSDND : 2 août

Réunion du comité directeur : 23 septembre

Réunion de la commission d'appel d'offres : 23 septembre

Réunion du bureau et portes ouvertes : 10 septembre

Le maire donne la parole aux délégués pour les dossiers en instance.

Jean-Marc SUSS précise qu'il y aura une réunion d'information le jeudi 10 novembre prochain à 19h00 au Millenium, organisée par la CCBZ concernant les changements qui affecteront la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2023. Un courrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Jean-Claude KREBS précise que le plan d'implantation des conteneurs de biodéchets a été remis à chaque conseiller et invite tous à participer à la réunion.

Eddy FAULLIMMEL demande si le projet de déchetterie unique sera réalisé.

Le maire

« Les dossiers sont encore en instruction, ... c'est une zone sensible, il faut enlever de la tourbe et ramener de la terre, ... »

Eddy FAULLIMMEL demande s'il y a une remise en cause du projet.

Le maire

« Je ne pense pas, il faudrait trouver un autre site»

4. CCBZ – acceptation par la commune du fonds de concours versé par la CCBZ

Le maire expose :

Par délibération du 30 juin 2022, le conseil municipal avait validé les travaux de réfection des sanitaires au HALL GALLIA et la sollicitation du fonds de concours de la CCBZ.

En date du 19 septembre 2022, le conseil communautaire a validé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 12.807 € à ce titre.

Le conseil municipal est appelé à accepter le fonds de concours.

Angèle GELDREICH précise que la CeA a attribué une subvention de 11.301 € pour ces travaux ce qui ramène à plus de 60% le taux de subvention des travaux.

Les travaux ont débuté début octobre et se termineront d'ici 2- 3 semaines.

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

D'ACCEPTER le fonds de concours d'un montant de 12.807 € au titre des travaux de réfection des sanitaires du Hall GALLIA.

5. Mission « incendie et secours »

Le Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours instaure la création d'un correspondant incendie et secours.

Le maire propose de confier cette mission à l'adjoint au maire Jean-Claude KREBS.

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER la proposition du maire et de confier la mission incendie et secours à l'adjoint au maire, Jean-Claude KREBS en charge de la forêt et de l'environnement.

6. Décision budgétaire modificative n° 1

Le maire donne la parole à Jean-Marc PFRIMMER, adjoint au maire en charge des finances qui précise :

1. Le conseil d'administration du CCAS a constaté avec plaisir que les bons qui avaient été émis en 2021 en remplacement de la fête des séniors ont été appréciés et utilisés à 90 % (383 bons sur 426 bons émis). Il y aurait lieu d'abonder la subvention de fonctionnement du CCAS de 4.000 €, pour permettre le mandatement des factures en instances et celles à venir pour la fête des séniors 2022.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE l'unanimité

D'allouer une subvention de fonctionnement supplémentaire de 4000 € (compte 657362) au CCAS.

2. La commune a contracté un crédit relais d'un montant de 800.000 € en attendant le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) concernant l'espace footballistique Léonard SPECHT en 2021. Afin de pouvoir rembourser de manière anticipée une partie suite à l'encaissement du FCTVA en 2022, il y a lieu de voter en dépenses et en recettes d'investissement un montant de 350.000 € au compte 1641.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE l'unanimité

De voter un montant de 350.000 € au compte 1641 en dépenses et en recettes d'investissement.

7. Chasse – lots 1 et 2 – locataire : l'association de chasse Geudertheim – Weitbruch – agrément de nouveaux associés

Le maire expose :

« L'association de chasse Geudertheim -Weitbruch » locataire des lots de chasse 1 et 2, a transmis une demande d'agrément pour deux nouveaux associés :

M. FUCHS Michel

M. HOERNEL Thomas

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse,
Le maire propose de valider l'agrément des deux nouveaux associés.

Après délibération, le conseil municipal,

DECIDE l'unanimité

De valider l'agrément des deux nouveaux associés suivants :

M. FUCHS Michel

M. HOERNEL Thomas

8. Mesures d'économie d'énergie : éclairage public

Le maire expose :

Considérant le prix de l'énergie et l'impact environnemental,

Vu les avis favorables de la commission Environnement et de la commission réunie.

Il est proposé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00.

Jean-Marc SUSS précise qu'il y a beaucoup de collectivités qui ont pris la décision d'éteindre notamment la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la ville de Strasbourg, excepté le centre-ville et les axes principaux (de 1h à 5h), une majorité de communes de la CCBZ, ...

Il est à noter que les études qui ont été menées dans les communes qui ont déjà éteint depuis plus longtemps, ni les actes de criminalité, ni les accidents de circulation ne sont en augmentation.

Par ailleurs, au niveau environnemental, la pollution lumineuse est réduite.

La date d'extinction ne peut être communiquée, elle dépendra de la mise en place des horloges pour lesquelles il y a une forte demande actuellement.

L'éclairage de Noël, entièrement en led, est lié à l'éclairage public et s'éteindra donc en même temps.

Jean-Claude KREBS précise que l'éclairage de Noël sera allumé à compter du 1^{er} dimanche de l'Avent au dimanche de l'Épiphanie.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- D'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00,
- De charger le maire d'acquérir le matériel nécessaire pour la mise en œuvre,
- De charger le maire de réaliser la communication vers les administrés.

9. Environnement – création d'un parc arboré

M. Jean-Marc PFRIMMER, personnellement concernée par cette décision, quitte la salle.

Le maire expose ;

« En séance du conseil municipal en date du 30 juin 2022, le point n° 7 fut retiré suite à la demande de quelques conseillers, ceux-ci voulant une réflexion plus détaillée sur les emprises réservées aux équipements sportifs sur le site de l'espace Strieth.

Suite à cette demande, il a été organisé une réunion de la *Commission Environnement* et une réunion des *Commissions Réunies* en date du 22 octobre dernier, où ce sujet fut discuté.

Le projet des réservations foncières pour les futurs équipements sportifs fut présenté et ces espaces seraient réservés et mis à disposition pour les projets futurs.

Dans ce cadre de réflexion, il est opportun d'insérer des espaces verts pour créer des zones naturelles servant de poumons verts pour apporter des espaces de fraîcheur compatibles avec les réglementations climatiques et en plus de réaliser des zones réduisant notablement l'impact sonore des zones sportives.

Donc nous proposerons de créer un parc arboré sur une surface d'environ 50 ares entre le terrain synthétique et les 1^{ères} maisons, chemin du Birkwald vers la commune.

Ce projet peut faire appel aux personnes ou familles s'associant pleinement à cette réalisation pour nos générations futures, il est proposé à ces personnes l'achat d'un arbre. Une liste de variété d'arbres sera disponible en mairie, élaborée par Gaëtan RIEDINGER, agent technique référent en *espace vert*, en lien avec l'INRA.

La plantation sera réalisée par les agents communaux. »

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE par 18 voix POUR, 1 abstention (MULLER Elodie)

- De créer un parc arboré sur la section 25 parcelle 383 d'une surface de 56,37 ares.
- De résilier le bail avec le locataire, Jean-Marc PFRIMMER, de la partie de la parcelle (9,89 ares) et de verser les indemnités de perte de revenu, de perte de fumure et d'indemnité de libération rapide du terrain pour un montant total de 63,88 € /are soit 631,78 €. Concernant l'indemnité pour la perte de récolte, selon le cas, elle sera calculée selon la culture en place (barème de la Chambre d'Agriculture des dégâts aux cultures).
- De faire appel aux dons des Weitbruchois pour l'acquisition des arbres.

Après le vote concernant ce point, M. Jean-Marc PFRIMMER rejoint le conseil municipal.

10. Jeunesse – convention territoriale globale avec la CAF du Bas-Rhin - Avenant N°2

Mme STEINMETZ Brigitte arrive et prend place au sein du conseil municipal.

Le Maire donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui précise que

« Cette convention territoriale globale est un moyen permettant de contractualiser le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales en remplacement des contrats « enfant-jeunesse ».

Cette convention ne constitue pas un dispositif financier mais sa signature est un préalable à la mise en place des bonus territoire qui remplaceront les prestations de service enfance. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé entre la CAF, les collectivités, une validation conjointe des priorités et des moyens mobilisant toutes les ressources de l'ensemble du territoire.

Le Conseil de la Communauté de communes avait validé, lors de sa séance du 14 décembre 2020, la convention territoriale globale (CTG) 2020-2024 à passer avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin et les communes de Hoerdt, Weitbruch et Weyersheim à compter du 1^{er} janvier 2020, ceci en substitution aux dispositifs conclus en leur temps par les communes à titre individuel.

Ladite Convention territoriale a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les enjeux/axes suivants ont été identifiés sur le territoire de la Basse-Zorn :

- maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- accompagner la politique jeunesse à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

Entre temps, la Commune de Gries a vu son contrat enfance-jeunesse arriver à terme au 31 décembre 2020 et il a été convenu de l'intégrer dans le périmètre de la nouvelle convention à la date du 1^{er} janvier 2021, sous couvert d'un avenant N° 1 à la CTG, qui a conduit à intégrer de surcroît dans ses annexes les structures petite enfance (micro-crèches) avec lesquelles la CAF a conclu un partenariat et qui ont bénéficié d'une aide à l'investissement conditionnée par la mise en place de places à tarif social. Cela a été acté par délibération du 17 octobre 2021.

Il convient désormais, en lien avec le projet de territoire Basse-Zorn et à ses enjeux identifiés dans le champ de la politique familiale, d'intégrer les communes non encore parties prenantes dans le dispositif, à savoir Bietlenheim, Geudertheim et Kurtzenhouse, ce qui permettrait de « faire territoire » et d'ouvrir l'accès aux aides de la CAF en cas de mise en place de nouveaux services ou équipements.

Il est noté que la convention, modifiée par ses avenants 1 et 2, court jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER les termes de l'avenant N° 2 à la convention territoriale globale passée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, intégrant au dispositif CTG les communes de Bietlenheim, Geudertheim et Kurtzenhouse, tel que susmentionné,

DE CHARGER le Maire de la signature de la convention et de toutes pièces y afférant.

Projet d'avenant est en annexe.

11. Rapport annuel 2021 – relatif au prix et à la qualité du service public de la gestion des déchets

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 octobre 2022 et peut être consulté en mairie.

Après délibération, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021.

12. Décision budgétaire - demandes de subventions

Le maire donne la parole à Jean-Marc PFRIMMER qui précise que :

Deux familles de collégiens ont déposé à la commune une demande de participation au voyage scolaire de leur enfant du 30/05/2022 au 03/06/2022 (5 jours) à METABIEF.

Jusqu'à présent le conseil municipal subventionnait à hauteur de 7 € /jour comme pour les enfants de l'école primaire.

Après délibération, le conseil municipal décide de reporter le point à une prochaine séance en attendant d'avoir des informations complémentaires.

13. Fonction publique – création d'un poste de technicien dans le cadre d'une promotion interne

Le maire demande au conseil municipal de créer un poste de technicien afin de pouvoir proposer à la promotion interne un agent technique.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE l'unanimité

De créer un poste de technicien en remplacement d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

14. Informations et questions diverses

Informations :

Angèle GELDREICH précise que

- La DETR 2022 n'a pas été attribué pour les travaux de la mairie et notamment la salle Bartholdi. Le report en 2023 avait été décidé, il y aura lieu de revoir le projet et d'actualiser les devis pour soumettre à la DETR 2023. La commission travaux pourra examiner ce point.
- Par ailleurs, les travaux de voirie de la rue Principale se terminent notamment la pose de pavés, la mise en place de la signalétique horizontale et verticale et l'aménagement paysager. La plantation d'arbres dans ce tronçon s'avère particulièrement difficile vu les réseaux sous terrain en place. Les plantations dans les bacs ont donc été privilégiées.
Par ailleurs, le stationnement hors case sera interdit, des barrières seront mises en place pour éviter le stationnement sauvage et la question sera posée de savoir si on instaure une zone bleue sur le secteur.

Le maire donne la parole à **Sébastien KLEIN-KOBI** qui précise :

- qu'il est membre de la protection civile du Bas-Rhin, c'est une association de bénévoles qui vient en soutien à la population à l'occasion de sinistres comme des coulées de boue, des inondations, des incendies, pour de l'hébergement d'urgence. Ils assurent également des postes de secours lors de manifestation et l'association cherche des lieux d'entraînement. Il a demandé l'autorisation au maire d'aller à l'étang de pêche à Weitbruch. Ils pourront y faire une simulation de crash d'avion ou venir avec les maîtres-chiens pour des recherches de personnes.
Il y a plusieurs entraînements dans l'année qui durent ½ journée à 1 journée selon le nombre de personnes. La municipalité sera invitée à assister à ces manœuvres. Il y aura lieu d'informer l'APP.
- Par ailleurs, un point qui a été abordé en commission Environnement, concernant la plantation d'arbres le long des routes départementales, la CeA accepte de prendre en charge l'acquisition des arbres à planter à la sortie de Weitbruch vers la forêt vue que les conditions de distance sont remplies (4 mètres de la voirie). L'entretien (taille, arrosage, ...) est à la charge de la commune.

Brigitte STEINMETZ

- Rappelle en détail l'organisation de la fête des séniors le dimanche 4 décembre au Millenium. Sont invités les administrés de plus de 70 ans ; il y a 471 personnes concernées.
Les conseillers municipaux ainsi que les membres du CCAS sont sollicités pour assurer le service.
Une invitation avec talon réponse sera envoyée, elle remercie de bien vouloir répondre dans les délais pour permettre d'organiser au mieux cette belle fête.
L'après-midi sera animée par une personne de Seebach.
Le soir, après le départ des séniors il faudra ranger et nettoyer la salle et pour clore la journée, une collation sera servie.
- Par ailleurs, elle précise que la formation vélos à l'école élémentaire en plus de la formation sécurité routière, a eu lieu les 14 et 21 octobre dernier pour les 64 élèves des CM1 et CM2. La commune participe financièrement à cette formation à hauteur de 5 €/enfant, 2,50 € ont été pris en charge par l'association des parents d'élèves et 2,50 € par les parents.
Une troisième journée de formation aura lieu l'an prochain. Les enfants étaient ravis et depuis il y a un peu plus d'élèves qui viennent en vélo.

Jean- Marc PFRIMMER rappelle qu'il reste des places pour la formation gratuite aux gestes qui sauvent à savoir l'utilisation des défibrillateurs, le lundi 14 novembre. Les inscriptions se font à la mairie.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2022
Vendredi 11 novembre : commémoration de l'armistice au monument aux morts à 11h00 Lundi 14 novembre : 4 séances de formation gratuites aux gestes qui sauvent au Millenium Mercredi 16 novembre : commission vie Associative et Cultuelle à 20h00 à l'espace footballistique Léonard SPECHT Jeudi 17 novembre : commission communication à 19h00 Samedi 26 novembre : commission réunie à 9h30 en mairie Dimanche 4 décembre : fête de Noël des séniors au Millenium	Vendredi 16 décembre à 19h00

Le maire remercie tous les conseillers et clôt la séance à 22h15.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 10 novembre 2022.
Délibérations mises en ligne sur le site internet le 10 novembre 2022.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. HENRION", written over a light blue horizontal line.

Damien HENRION

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. WEISBECKER", written over a light blue horizontal line.

Marie-Thérèse WEISBECKER